

DÉPARTEMENT  
INDRE & LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
CHINON



Commune de moins  
de 3 500 habitants

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 15  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 15

## REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAZIÈRES DE TOURAINE Séance du Vendredi 15 Janvier 2021

Le Quinze janvier 2021, deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mazières de Touraine, légalement convoqué le sept janvier, deux mille vingt et un, en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry ELOY, Maire.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs FRESNEAU Jean-Luc, ROUSSEAU Evelyne, MANCION Bruno, DOUTRE Enrique, GUILLAUMIN Aurélie, LE CLERRE Laurent, FLEURY Karine, MUNEREL Florian, TISSOT Pauline, OUVRELLE-CHERON René, THENOT Hélène, GAIDAMOUR Patrick.

**Étaient absentes excusées :**

- Madame BIET Evelyne ayant donné pouvoir à Thierry ELOY
- Madame SABATTIER Emmanuelle ayant donné pouvoir Hélène THENOT

**Secrétaire de séance :** Madame GUILLAUMIN Aurélie a été nommée

*Dans le cadre des mesures visant à limiter la propagation du virus COVID 19, les règles de base seront respectées, comme les distances minimales, la mise à disposition de gels hydroalcooliques et le port du masque individuel pour les conseillers présents. L'utilisation d'un stylo personnel est prévue.*

*Dans le cadre des mesures visant à limiter la propagation du virus COVID 19, il est envisagé d'instaurer un huis clos et de limiter la durée de la réunion.*

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur ELOY Thierry, Maire,

A la demande de 3 membres du conseil municipal et de Monsieur le Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

**DECISION :**

- De se réunir à huit clos

**Compte-rendu de la séance du 11 décembre 2020 :**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2020 a été diffusé à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire invite l'assemblée à formuler ses observations et à l'adopter.

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 15 janvier 2021, par un vote à main levée, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, des

membres présents et représentés, le Conseil Municipal,

**DECISION**

**-d'accepter** le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2020 tel qu'il est transcrit,

**-de signer** le présent registre par les Membres présents à cette séance.

**DELIBERATION N° 03715021001**

**01- Finances- DEMANDE DE SUBVENTION : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR 2021 :**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de l'Etat sur l'enveloppe de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR 2020, dans le cadre de l'opération Installation d'une chaudière au bois dans le groupe scolaire.

Le coût global du projet est estimé à 158 400,00 € HT .

Le financement de l'opération s'établissant ainsi :

Subvention DETR 2021 (40%) :	63 360,00 €
Subvention ADEME/REGION (40 %) :	63 360,00 €
Autofinancement communal :	31 680,00 €

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

**DECISION :**

**De solliciter** une subvention de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021

**D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant

**DELIBERATION N° 03715021002**

**02- Affaires générales-Règlement intérieur du conseil municipal :**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement , annexé, fixe notamment :

Les conditions d'organisation des conseils municipaux

Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales

Les conditions de consultation des projets de contrat ou de marchés

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

**DECISION :**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

**Décide** d'adopter le règlement intérieur, annexé à la présente

**DELIBERATION N° 03715021003**

**03- Finances- Aide exceptionnelle aux commerces faisant l'objet d'une fermeture administrative nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 :**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que le développement économique (et notamment les aides aux entreprises)est une compétence de la communauté de communes CTOVAL. La commune a en revanche compétence en ce qui concerne le commerce de proximité exclusivement.

La situation sanitaire liée à la maladie du COVID 19 n'est pas revenue à la normale et des mesures administratives gouvernementales de fermeture des restaurants sont prolongées pour limiter la circulation de ce virus.

Afin de soutenir ce commerce local, Monsieur le maire propose donc à l'assemblée de voter un dispositif municipal exceptionnel d'aide direct.

Cette aide communale est cumulable avec l'ensemble des aides qui pourraient être proposées.

Celle-ci vise à exonérer de loyers sur l'année 2021, ce professionnel locataire de la commune pendant la durée de la fermeture administrative liée au COVID 19.

Cet effort financier exceptionnel a pour but de soutenir très concrètement et rapidement le commerce de proximité indépendant, aujourd'hui menacé qui est notre richesse et vecteur de lien social dans la commune.

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, le Conseil Municipal, décide

**DECISION :**

**Décide** d'exonérer de loyer pendant la durée de la fermeture administrative liée au COVID 19 sur l'année 2021 le professionnel locataire de la commune.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

**DELIBERATION N° 03715021004**

**04- Finances-Demande de subvention auprès de L'ADEME et la Région Centre Val de Loire :**

**EXPOSE :**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'opération « Installation d'une chaudière au bois dans le groupe scolaire » qu'une aide de l'ADEME et de la REGION CENTRE VAL DE LOIRE peut être sollicitée.

Monsieur le Maire précise ce projet est éligible aux aides de la Région Centre Val de Loire dans le cadre du Contrat d'objectif territorial énergies renouvelables (COT EnR) en partenariat avec le syndicat du Pays Loire Nature.

Le coût global du projet est estimé à 158 400,00 € HT .

Le financement de l'opération s'établissant ainsi :

Subvention DETR 2021 (40%) : 63 360,00 €

Subvention ADEME/REGION (40 %) : 63 360,00 €

Autofinancement communal : 31 680,00 €

Après que toutes les explications aient été données,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et voté, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, décide

**DECISION :**

**De solliciter** une subvention de l'ADEME et de la REGION CENTRE VAL DE LOIRE, dans le cadre du Contrat d'objectif territorial énergies renouvelables (COT EnR), au taux le plus élevé possible .

**D'autoriser** le Maire à signer les pièces s'y rapportant

**05- Informations :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- de la tenue du conseil d'école le mardi 09 février 2021
- de la nécessité de recruter une personne de plus pour assurer la surveillance pendant 01h30 dans la cour de l'école. Après que toutes les explications aient été données, Sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal valide ce recrutement
- En indiquant les informations portées à connaissance sur la contribution du Conseil Départemental au financement du SDIS
- En indiquant que le marché relatif à la restauration scolaire était publié et que la remise des offres devait intervenir avant le 16 février 2021 à 13 heures
- Des vœux formulés à l'occasion de la nouvelle année
- En donnant la parole à Mr MANCION qui rend compte sur les travaux de voiries réalisés et à venir
- En donnant la parole à Mr MUNEREL qui présente les trames de fleurs retenues pour l'été 2021
- En donnant la parole à Mr FRESNEAU qui rend compte sur les travaux de bâtiments réalisés et à venir
- En donnant la parole à Mr DOUTRE qui rend compte de la dernière réunion du SMICTOM ou a été abordée la problématique des déchèteries et du problème à venir du lieu d'enfouissement des déchets.

- En complétant le tableau de permanence de la distribution des sacs poubelles les 21, 22 et 23 janvier 2021.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 19 février 2021 à 19 heures.

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 50.**

**Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2021 :**

**Délibération n° :03715021001:** Finances- DEMANDE DE SUBVENTION : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - DETR 2021

**Délibération n° :03715021002:** Affaires générales-Règlement intérieur du conseil municipal

**Délibération n° :03715021003:** Finances- Aide exceptionnelle aux commerces faisant l'objet d'une fermeture administrative nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19

**Délibération n° :03715021004:** Finances-Demande de subvention auprès de L'ADEME et la Région Centre Val de Loire

***Ont signé les Membres présents :***

Nom	Prénom	Qualité	Signature
BIET	Evelyne	1 <sup>ère</sup> Adjointe	Était absente excusée
FRESNEAU	Jean-Luc	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
ROUSSEAU	Evelyne	3 <sup>ème</sup> Adjointe	
MANCION	Bruno	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
TISSOT	Pauline	Conseillère	
DOUTRE	Enrique	Conseiller	
GUILLAUMIN	Aurélie	Conseillère	
LE CLERRE	Laurent	Conseiller	
FLEURY	Karine	Conseillère	
MUNEREL	Florian	Conseiller	
SABATIER	Emmanuelle	Conseillère	Était absente excusée
OUVRELLE-CHERON	René	Conseiller	
THENOT	Hélène	Conseillère	
GAIDAMOUR	Patrick	Conseiller	

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
**Le Maire, Thierry ELOY**